

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 5 avril 2017 portant nomination des membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours à titre européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2017-2018**

NOR : AFSN1730146A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R. 634-6 relatif à l'accès au troisième cycle long des études odontologiques et R. 634-20 relatif à l'accès au troisième cycle long pour les praticiens français ou ressortissants des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2011 modifié relatif à l'organisation et au programme du concours d'internat en odontologie ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2017 portant ouverture du concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2017-2018 ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2017 portant ouverture du concours d'internat en odontologie à titre européen pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2017-2018,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury du concours national d'internat en odontologie et du concours européen en odontologie organisés au titre de l'année universitaire 2017-2018 :

#### *1° En qualité de président du jury*

Pr Virginie Monnet-Corti.

#### *2° En qualité de membres titulaires*

Mme Dominique Desprez-Droz.

Pr Sibylle Opsahl-Vital.

M. Jacques Gaubert.

Pr Marie-Pierryle Filleul.

Pr Valérie Bertaud-Bertrand.

Pr Bruno Foti.

Mme Hélène Rangé-Jan.

M. Gérard Bader.

Pr Philippe Lesclous.

Mme Hélène Chardin.

Pr Brigitte Alliot-Licht.  
Mme Justine Le Clerc-Poirier.  
Pr Pierre Farge.  
M. Pierre Moulin.  
Pr Sylvie Montal.  
Pr Radhouane Dallel.  
Pr Thomas Colard.

*3° En qualité de membres suppléants*

M. Frédéric Courson.  
Mme Serena Lopez-Cazaux.  
Mme Marie-Christine Alric-Goldsmith.  
Pr Jean-Jacques Morrier.  
M. Maxime Rotenberg.  
M. Cedric Bazert.  
Pr Marie-José Boileau.  
Pr Armelle Ezvan-Manière.  
M. Gilles Amador Del Valle.  
M. Bruno Comte.  
Pr Bruno Foti.  
Pr Michel Sixou.  
M. Yves Lauverjat.  
Mme Kerstin Gritsch.  
Pr Hervé Boutigny.  
Pr Marie-Laure Colombier.  
M. Christophe Deschaumes.  
Mme Bérengère Phulpin.  
Pr Jacques-Henri Torres.  
Pr Yvon Roche.  
Pr Stéphane Simon.  
Pr Valérie Roger-Leroi.  
Pr Guillaume Penel.  
Pr Jacques-Olivier Pers.  
M. Ivan Panayotov.  
M. Philippe Guignes.  
Pr Martine Guigand.  
Pr Dominique Seux.  
M. Jacques Schouver.  
M. Nicolas Eid.  
Pr Michel Postaire.  
Pr Véronique Ferran-Dupuis.  
Mme Fabienne Jordana.  
M. Jacques Colat Parros.  
Pr Pierre Weiss.  
Pr Brigitte Grosogeat.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 avril 2017.

*La directrice générale  
du Centre national de gestion,  
D.TOUPILLIER*